

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1913 s'élève à	fr.	31,862,733	»
Les crédits alloués pour 1912 montent à		30,636,400	»
AUGMENTATION.	fr.	1,226,333	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr.	30,099,400	»
— 1912		28,944,400	»
AUGMENTATION.	fr.	1,155,000	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr.	1,763,333	»
— 1912		1,692,000	»
AUGMENTATION.		71,333	»

Soit en plus pour l'exercice 1913.	fr.	1,226,333	»
--	-----	-----------	---

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	811,000	»
— alloué pour 1912.		761,000	»
AUGMENTATION	fr.	50,000	»

Indépendamment des causes générales et ordinaires telles que les augmen-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tations normales de traitement, il y a lieu de pourvoir aux dépenses de personnel que nécessitera l'exécution de la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	291,000	»
— alloué pour 1912.		293,000	»
DIMINUTION	fr.	2,000	»

Application des lois et règlements relatifs aux traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,497,000	»
— alloué pour 1912		1,494,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Application des lois et règlements relatifs aux traitements; suppléments de traitement aux conseillers désignés pour juger les enfants (art. 32 de la loi du 15 mai 1912).

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,910,000	»
— alloué pour 1912		3,860,000	»
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Application des lois et règlements relatifs aux traitements; création de places de référendaire adjoint et de greffier adjoint; suppléments de traitement aux magistrats désignés pour juger les enfants (art. 32 de la loi du 15 mai 1912).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	2,425,000	»
— alloué pour 1912.		2,234,000	»
AUGMENTATION	fr.	191,000	»

Nouvelle classification des justices de paix; création de places de greffier adjoint; application des lois et règlements relatifs aux traitements.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 22. — *Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	375,000	»
— alloué pour 1912.		350,000	»
AUGMENTATION	fr.	25,000	»

Renforcement du personnel; relèvement des traitements et des salaires.

ART. 23. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	150,000	»
— alloué pour 1912.		140,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Développement des impressions.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	318,200	»
— alloué pour 1912.		319,000	»
DIMINUTION.	fr.	800	»

Application de la loi sur les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	6,100,000	»
— alloué pour 1912		6,050,000	»
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Application de la loi sur les traitements; création de places nécessitées par l'accroissement de la population.

ART. 30. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	104,000	»
— alloué pour 1912.		94,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Relèvement de traitements restés stationnaires depuis de nombreuses années.

ART. 32. — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	31,000	»
— alloué pour 1912.		28,200	»
AUGMENTATION.	fr.	2,800	»

Même cause qu'à l'article 30.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38. — *Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	704,000	»
— alloué pour 1912.		658,000	»
AUGMENTATION.	fr.	46,000	»

L'allocation de 45,000 francs inscrite en charge temporaire au Budget

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 1912 aux fins d'accorder une indemnité spéciale au personnel inférieur, disparaît en 1913. Par contre, une augmentation importante du crédit permanent est nécessitée par l'extension des cadres et par l'application du nouveau barème des traitements (arrêté royal du 13 juin 1912).

L'allocation de 3,000 francs en charge temporaire inscrite également au Budget de 1912 est maintenue pour la continuation de l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance.

ART. 39. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Éèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	650,000	»
— alloué pour 1912.		900,000	»
DIMINUTION	fr.	250,000	»

Le crédit de l'article 39 était précédemment affecté aux frais d'entretien des enfants mis à la disposition du Gouvernement, soit dans les écoles de bienfaisance de l'État, soit ailleurs; il sera désormais restreint aux frais d'entretien dans ces établissements. En conséquence, la somme de 250,000 francs est transférée à l'article 41 (nouveau).

ART. 41 (ancien). — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Ce crédit est réuni, pour cause d'analogie, à celui de l'article 50.

ART. 41 (nouveau). — *Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit comprend la somme de 250,000 francs transférée de l'article 39. Il est affecté aux frais qui doivent être supportés ou avancés par le Trésor public pour l'entretien et l'éducation des enfants placés, par ordre de l'autorité, ailleurs que dans les écoles de bienfaisance de l'État, en exécution de la loi du 13 mai 1912 sur la protection de l'enfance (voir notamment les articles 5, 10, 13 et suivants, 42 et 43).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,300,000	»
— alloué pour 1912		1,240,000	»
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Renchérissement des denrées alimentaires, du combustible, etc.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,756,000	»
— alloué pour 1912		1,727,000	»
AUGMENTATION.	fr.	29,000	»

Application du nouveau règlement relatif aux traitements; création de deux places de surveillant, d'une place d'instituteur et d'une place de médecin.

ART. 48. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	37,000	»
— alloué pour 1912.		36,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins.

ART. 49. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	27,000	»
— alloué pour 1912.		24,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

nécessaire pour les besoins du service de la dactyloscopie

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50. — *Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	300,000	»
— alloué pour 1912.		55,000	»
AUGMENTATION.	fr.	245,000	»

Cette augmentation comprend la somme de 70,000 francs provenant de l'ancien article 41.

Sur le présent crédit s'imputeront certaines charges nouvelles résultant de l'application de la loi du 15 mai 1912, notamment les sommes qui doivent être mises à la disposition des magistrats pour l'exercice des attributions qui leur sont confiées par cette loi.

ART. 51. — *Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	275,000	»
— alloué pour 1912.		175,000	»
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

nécessitée par des travaux urgents d'entretien.

CHAPITRE XI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 55. — *Pensions ecclésiastiques, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	18,000	»
— alloué pour 1912.		16,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

destinée à rapprocher le crédit du montant des sommes dépensées durant les années précédentes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Parachèvement de la prison d'Audenarde ; premiers frais concernant le projet de construction d'une nouvelle prison à Charleroi.

ART. 61 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'achèvement des travaux de construction de la section des indisciplinés à l'école de Moll et à la continuation des travaux de transformation aux écoles de Ruysselede-Beernem, Saint-Hubert et Ypres.

ART. 62 (ancien). — *Église de Notre-Dame, à Lucken. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs,

destiné à la continuation des travaux.

ART. 63 (ancien). — *Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses à faire pour le parachèvement au cours de l'année 1913.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 64 (ancien). — *Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges ; construction des clochers de l'église.*

Crédit demandé : 20,000 francs,

destiné à la continuation des travaux.

ART. 65 (ancien). — *Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer à la commune de Watermael-Boitsfort une partie du subside promis.

ART. 66 (ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment aux changements à effectuer à la maison de refuge pour y annexer la nouvelle école de bienfaisance destinée aux filles mineures les plus âgées mises à la disposition du Gouvernement, et à la construction d'habitations pour le personnel du refuge.

ART. 67 (ancien). — *Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction en 1913 du second pavillon de la section des aliénés criminels ou dangereux à Tournai et à l'agrandissement de l'asile de Mons.

ART. 68 (ancien). — *Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux de transformation des locaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 69 (ancien). — *Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.*

Crédit demandé : 63,333 francs.

Ce crédit est destiné à payer la troisième partie du subside promis à la province de la Flandre orientale.

ART. 70 (ancien). — *École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Construction.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction du gros œuvre du nouvel établissement.

ART. 71 (nouveau). — *Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'une annexe au Palais de justice, destinée à la justice militaire, aux justices de paix et au conseil de prud'hommes.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit est destiné au paiement d'une partie du subside promis par le Gouvernement pour aider la ville à payer le coût des expropriations nécessitées par la construction de l'annexe.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente millions nonante-neuf mille quatre cents francs
 fr. 30,099,400 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million sept cent soixante-trois mille trois cent trente-trois francs 1,763,333 »

Soit ensemble à la somme de trente et un millions huit cent soixante-deux mille sept cent trente-trois francs
 fr. 31,862,733 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van dertig miljoen negen en negentig duizend vier honderd frank
 fr. 30,099,400 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één miljoen zeven honderd drie en zestig duizend drie honderd drie en dertig frank fr. 1,763,333 »

Te zamen op de som van een en dertig miljoen acht honderd twee en zestig duizend zeven honderd drie en dertig frank fr. 31,862,733 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10^e October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	948,000 •
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	811,000 •	
3	Matériel	90,000 •	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	15,000 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	201,000 •	8,241,200 •
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	5,200 •	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,497,000 •	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,910,000 •	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	50,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,425,000 •	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	48,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	946,000 .
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en beïjenden	811,000 "	
3	Materieel	90,000 "	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen	9,000 "	
5	Reis- en verblijfskosten en zendingen buiten 's lands	15,000 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	291,000 "	8,241,200 .
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie.	5,200 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel.	1,497,000 "	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	35,000 "	
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	5,910,000 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	30,000 "	
12	Vrederechten en politierechtbanken. — Personeel	2,425,000 "	
13	Vrederechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	48,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	44,000 •	160,000 •
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 •	
16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 •	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,400,000 •	2,416,000 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 •	
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 •	80,000 •
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	375,000 •	
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	150,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJGSGERECHT.			
14	Krijgsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	44,000 .	160,000
15	Krijgsgerechtshof. — Materieel	2,000 .	
16	Krijgsraden — Personeel	106,000 .	
17	Krijgsraden — Materieel	8,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekenend.) Kosten van betekening der uitzettingsbesluiten. (Onbepaald krediet.)	2,400,000 .	2,416,000
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 .	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 .	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	80,000 .	80,000 .
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i>	375,000 .	535,000
23	Drukken van de <i>Versameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	150,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel. (Les magistrats qui font partie des Commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	12,000 •	559,000 •
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 •	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 •	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	318,200 •	
28	Clergé inférieur du culte catholique	6,100,000 •	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 •	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	104,000 •	7,477,200 •
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . .	15,000 •	
32	Culte israélite. — Personnel	31,000 •	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 •	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)	3,500,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel (De magistraten, die van de Commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegelden ontvangen en voor reis- en verblijfskosten vergoed worden zowels de overige leden.)	12,000 .	559,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	12,000 .	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	318,200 .	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	6,100,000 .	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbel dienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileering van de kerken.	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	104,000 .	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	13,000 .	7,477,200 .
32	Israëlitische eeredienst — Personeel	31,000 .	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1 ^o à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2 ^o à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	200,000 »	
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	15,000 »	
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)	704,000 »	6,004,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	650,000 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	330,000 »	
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées	600,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,500,000 »	
44	Salaires des détenus.	215,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	40,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	20,000 »	3,970,000 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,756,000 »	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	37,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	200,000	.
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteën van toezicht dezer laatste gestichten	15,000	.
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteën van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i>)	704,000	.
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	650,000	.
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	530,000	.
41	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatspersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs.	600,000	.
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000	.
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentien van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,300,000	.
44	Werkloon der gevangenen	215,000	.
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	40,000	.
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	20,000	.
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,756,000	.
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	57,000	.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	27,000 »	
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.	300,000 »	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration — Loyer d'immeubles	275,000 »	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	60,000 »	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1913 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1913 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).	18,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	160,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 »	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribu- naux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 »	17,000 »
TOTAL. fr.			30,090,400 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING	BEDRAG	TOTAAL
	DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DER KREDIETEN per artikel.	per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	27,000 "	
50	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minder-jarigen — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinder-bescherming	300,000 "	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	275,000 "	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 "	60,000 .
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	60,000 "	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1915 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	20,000 "	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1915 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	18,000 .	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 "	169,000 .
57	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	51,000 "	
58	Te verleen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	10,000 "	
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	17,000 .	17,000 .
TOTAAL			30,099,400 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement	100,000 »	1,763,333 •
61	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains	170,000 •	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement	400,000 »	
63	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon — Ameublement de l'église	200,000 •	
64	Église des SS-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	20,000 »	
65	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	100,000 •	
66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges	100,000 •	
67	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai.	200,000 •	
68	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	10,000 »	
69	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand	63,333 »	
70	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Construction.	150,000 »	31,862,733 •
71	Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'une annexe au Palais de justice, destinée à la justice militaire, aux justices de paix et au conseil de prud'hommes	250,000 •	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.			31,862,733 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

H. CARTON DE WIART.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden. — Werken tot aanbouw en voltooiing	100,000 .	1,763,533 .
61	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden	170,000 .	
62	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Lacken. — Voltooiing	400,000 .	
63	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen. — Meubilering van de kerk	200,000 .	
64	Kerk der Hh. Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen; bouwen der torens van de kerk.	20,000 .	
65	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschvoorde voor het bouwen van de kerk te Boschvoorde	100,000 .	
66	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Brugge	100,000 .	
67	Staatskrankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen. — Aankoop van gronden. — Vergrooting. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige of gevaarlijke krankzinnigen in het gesticht van Doornik	200,000 »	
68	Koninklijk gesticht te Meesen. — Verbetering der lokalen	10,000 »	
69	Toelage aan de provincie Oost-Vlaanderen voor het heropbouwen van het seminarie te Gent	63,533 »	
70	Staatsweldadigheidsschool voor meisjes, te Namen. — Bouwenwerken	150,000 »	51,862,733 .
71	Toelage aan de Stad Antwerpen voor het oprichten van een bijgebouw aan het Gerechts-hof bestemd tot het krijgsgerecht, de vrederechten en den werkrechttersraad	250,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{de} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(26)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1913

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations
		Augmentation.	Diminution.			
21,000	21,000	•	•	21,000	21,000	
811,000	761,000	50,000	•	673,000	637,815 04	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 3 de l'arrêté organique à un directeur.
						(2) Traitement spécial.
832,000	782,000	50,000	•	694,000	678,815 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>	†
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr. 45,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	18,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	27,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		ORDRE JUDICIAIRE.	
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>	
6	»	Premier président	1 17,200 17,200
		Président de chambre	1 13,900 13,900
		Conseillers	15 11,250 à 12,150 171,750
		Procureur général	1 16,300 16,300
		Avocats généraux.	2 12,000 à 12,400 24,400
		Greffier en chef	1 9,300 9,300
		Greffiers adjoints.	2 4,500 à 6,000 10,500
		Secrétaire du parquet	1 4,500 4,500
		Commis —	1 3,400 3,400
		Employés du greffe : traitements fixes	3 1,500 à 3,000 6,650
		Messagers	5 1,900 à 2,400 6,400
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président.	» » 500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	» » 400
		Augmentations de traitements	» » 1,300
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>	
7	»	La Cour.	» » »
		Le parquet	» » »
		Dépenses éventuelles.	» » »
		Indemnités pour le matériel de greffe	» » »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
852,000	782,000	50,000	»	694,000	678,815 04	
90,000	90,000	»	»	95,851 82	92,800 »	
9,000	9,000	»	»	10,400 »	15,807 59	
15,000	15,000	»	»	16,559 80	22,196 30	
946,000	896,000	50,000	»	816,611 62	807,618 95	
AUGMENTATION. . fr.		50,000				
291,000	295,000	»	2,000	292,000	287,767 86	
5,200	5,200	»	»	5,400	5,137 »	
296,200	298,200	»	2,000	297,400	292,904 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRATURE des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
-------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

REPORT. . . fr.

		NOMBRE d'agents	AFFECTATIONS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
	Premiers présidents	3	13,350 à 13,980	40,950
	Présidents de chambre	13	10,300 à 11,200	138,100
	Conseillers	84	8,400 à 9,900	761,600
	Procureurs généraux.	3	13,030 à 13,630	40,030
	Premiers avocats généraux.	3	10,300 à 10,900	51,530
	Deuxièmes avocats généraux	13	8,900 à 9,800	120,200
	Substituts des procureurs généraux	7	7,300 à 7,900	53,310
	Greffiers en chef	3	8,300 à 9,900	27,600
	Greffiers adjoints	24	4,000 à 7,000	131,200
	Secrétaires des parquets	3	4,800 à 5,800	15,800
	Commis chefs des parquets	4	4,100 à 4,300	17,400
	Commis des parquets	16	1,600 à 3,200	37,000
	Employés des greffes { traitements fixes	13	650 à 2,630	20,050
	{ émoluments et salaires	"	"	10,000
	Messagers	14	1,400 à 2,300	25,800
	Concierges	2	1,300 à 1,600	2,900
	Huissiers audienciers	12	700	8,400
	Surveillant	1	1,800	1,800
	Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	"	"	5,000
	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	300
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe.	"	"	500
	Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	"	"	3,800
	Augmentations de traitements.	"	"	11,700
				1,303,000
	A déduire pour vacances de places.			8,000
				1,497,000
<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>				
	Cour d'appel de Bruxelles.			12,500
	— de Gand			8,000
	— de Liège			8,900
	Dépenses éventuelles			2,600
Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
	Indemnités pour le matériel des greffes			3,000

A REPORTER . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,200	298,200	»	2,000	297,400	292,904 86	
1,497,000	1,494,000	3,000	,	1,471,000	1,460,173 08	
35,000	35,000	»	»	35,000	34,996 51	
1,828,200	1,827,200	5,000	2,000	1,803,400	1,788,074 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>			
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>			
	a.	Présidents	3	9200 à 10300	48,000
		Vice-présidents	24	7100 à 8600	178,900
		Juges d'instruction	28	6250 à 7450	190,000
		Juges	65	5000 à 6500	546,500
		Procureurs du Roi	5	8600 à 10100	46,200
		Substituts	45	5000 à 5600	235,500
		Greffiers	5	8100 à 9600	45,300
		Greffiers adjoints	71	3200 à 5500	279,500
		Secrétaires des parquets	5	4300 à 5800	24,500
		Commis chefs des parquets	11	3000 à 4400	38,200
		Commis des parquets	44	1200 à 5400	74,700
		Huissiers audienciers	55	400	14,000
					1,519,300
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> <i>— Personnel.</i>			
	b.	Présidents	15	7900 à 9400	127,100
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	90,100
		Juges d'instruction	26	5250 à 6450	147,750
		Juges	55	4500 à 5600	267,800
		Procureurs du Roi	15	7600 à 8500	117,900
		Substituts	54	4500 à 5100	158,700
		Greffiers	15	6900 à 7800	111,900
		Greffiers adjoints	58	3000 à 5100	220,500
		Secrétaires des parquets	15	5600 à 5700	69,000
		Commis chefs des parquets	4	3800 à 4200	15,600
		Commis des parquets	58	1200 à 5600	77,700
		Huissiers audienciers	55	300	15,900
		Indemnité allouée à un greffier de tribunal de pre- mière instance (loi du 25 novembre 1889)	"	"	200
					1,420,150
		3 ^e CLASSE. — <i>Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau,</i> <i>Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
	c.	Présidents	6	6600 à 7800	45,800
		Juges d'instruction	6	5050 à 6550	54,500
		Juges	12	4000 à 4600	52,800
		Procureurs du Roi	6	6300 à 7800	45,500
		Substituts	6	4000 à 4900	25,800
		Greffiers	6	4800 à 6600	55,600
		Greffiers adjoints	10	2800 à 4000	33,900
		Secrétaires des parquets	6	3200 à 4400	24,000
		Commis des parquets	8	1200 à 2800	14,400
		Huissiers audienciers	12	200	2,400
					308,700
10					
		A REPORTER.			3,248,150

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,828,200	1,827,200	5,000	2,000	1,803,400	1,788,074 45	
5,910,000	5,860,000	50,000	"	5,668,600	5,604,732 16	
5,738,200	5,687,200	53,000	2,000	5,472,000	5,392,806 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Tribunaux de commerce.				
		REPORT. fr.				3,248,150
		Référéndaires de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	2	11,200 à 12,000	23,200	
		Référéndaires adjoints de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	15	6000 à 7200	94,200	
		Référéndaires de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	2	8400	16,800	
d.		Référéndaires adjoints de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	5	5000 à 5500	25,600	267,400
		Référéndaires de tribunaux de commerce de 3 ^e classe (Alost, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers)	10	5500 à 7000	61,800	
		Greffiers adjoints de tribu- naux de commerce de { 1 ^{re} classe	5	5800 à 5000	20,800	
		{ 2 ^e —	3	5000 à 3900	10,200	
		{ 3 ^e —	4	3700	14,800	
		Indemnité pour le service du cabinet du président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles	"	"	600	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier Employés des greffes des tri- { Traitements fixes	144	200 à 2700	185,650	
		bunaux de 1 ^{re} instance { Emoluments et salaires	"	"	55,000	
e.		Employés des greffes des tri- { Traitements fixes	46	200 à 2850	79,450	
		bunaux de commerce { Emoluments et salaires	"	"	12,000	409,450
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	250	
		Augmentations de traitements	"	"	55,000	
		Exécution de la loi sur la protection de l'enfance : suppléments de traitements aux juges des enfants et création de six places de greffier adjoint	"	"	41,000	
		A déduire pour vacances de places				5,925,000
						15,000
11		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				5,910,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — Personnel.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	25	7000 à 9000	185,500	
		— — — 2 ^e — (1)	41	6000 à 9200	297,500	
		— — — 3 ^e — (2)	90	5000 à 7200	554,200	1,365,500
		— — — 4 ^e — (3)	69	4000 à 6500	546,500	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	23	4900 à 6600	155,500	
		— — — 2 ^e — (4)	41	5800 à 6400	197,200	
12		— — — 3 ^e — (5)	90	5000 à 4500	557,800	917,750
		— — — 4 ^e — (5)	69	2200 à 5950	190,950	
		Greffiers adjoints de justice de paix	20	2800 à 5000	56,500	
		Employés des greffes { Traitements	92	1200 à 2250	153,250	155,250
		{ Salaires	"	"	20,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"		500
		Augmentations de traitements	"	"		6,000
		A déduire pour vacances de places				2,441,000
						16,000
						2,425,000
13		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,738,200	5,687,200	55,000	2,000	5,472,000	5,592,806 61	
50,000	50,000	"	"	29,500	29,812 62	
2,425,000	2,254,000	191,000	"	2,206,100	2,186,635 80	(1) 4 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 1 titulaire jouit, etc., de la 3 ^e classe. (Id.) (4) 5 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (5) 1 titulaire jouit, etc., de la 3 ^e classe. (Id.)
48,000	48,000	"	"	45,000	44,995 99	
8,241,200	7,999,200	244,000	2,000	7,752,600	7,654,249 02	
AUGMENTATION. Fr.		242,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE III.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la dépense.
		JUSTICE MILITAIRE.			
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>			
14	"	Président	1	10,200	10,200
		Auditeur général	1	11,100	11,100
		Substitut de l'auditeur général	1	7,700	7,700
		Greffier	1	4,900	4,900
		Id. adjoint	1	5,200	5,200
		Messagers	2	2000 à 2400	4,400
		Augmentations de traitements	"	"	1,500
		Indemnités pour le service de l'auditorat général	"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
		CONSEILS DE GUERRE. — <i>Personnel.</i>			
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7400 à 7700	15,100
		Substituts	2	4300 à 4600	8,900
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	5	6100 à 7500	20,900
		Substituts	2	4000 à 4600	8,600
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	4500 à 6800	11,300
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,800	7,600
		Id. de 2 ^e id.	3	5,600	10,800
16	"	Id. de 5 ^e id.	2	3,400	6,800
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2200 à 2400	4,600
		Id. de 2 ^e id.	1	2,000	2,000
		Id. de 5 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2600 à 3000	5,600
		Messagers	2	1,400	2,800
		Huissiers	"	"	200
		Indemnités et augmentations de traitement	"	"	800
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			
		CHAPITRE IV.			
		FRAIS DE JUSTICE.			
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Crédit non limitatif</i>) :			
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires		2,550,000	"
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		50,000	"
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
44,000	44,000	"	"	45,000	42,839 96	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,724 75	
106,000	106,000	"	"	106,000	105,049 11	
8,000	8,000	"	"	8,000	7,444 24	
160,000	160,000	"	"	159,000	157,078 106	
2,400,000	2,400,000	"	"	2,400,000	2,785,157 04	
1,000	1,000	"	"	1,000	999 96	
15,000	15,000	"	"	15,000	13,680 93	
2,416,000	2,416,000	"	"	2,416,000	2,799,837 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
CHAPITRE V.																													
PALAIS DE JUSTICE.																													
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																											
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																											
CHAPITRE VI.																													
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																													
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td>7,500 »</td><td></td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>1,000 »</td><td></td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td><td>6,500 »</td><td></td></tr> <tr> <td>2 Commis.</td><td>5,500 »</td><td></td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>1,200 »</td><td>23,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td><td>800 »</td><td></td></tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités</td><td>900 »</td><td></td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td></td><td>352,000 »</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,500 »		1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »		1 Secrétaire comptable	6,500 »		2 Commis.	5,500 »		1 Concierge	1,200 »	23,000 »	1 Nettoyeuse.	800 »		Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	900 »		Personnel des ateliers.		352,000 »
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																											
1 Directeur	7,500 »																												
1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »																												
1 Secrétaire comptable	6,500 »																												
2 Commis.	5,500 »																												
1 Concierge	1,200 »	23,000 »																											
1 Nettoyeuse.	800 »																												
Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	900 »																												
Personnel des ateliers.		352,000 »																											
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																											
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																											
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																											
26	"	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.																											
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	79,845 14	
80,000	80,000	»	»	80,000	79,845 14	
375,000	550,000	25,000	»	346,700	522,668 86	
150,000	140,000	10,000	»	148,042 76	156,500 »	
12,000	12,000	»	»	8,000	8,470 65	
12,000	12,000	»	»	12,000	11,997 54	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,691 96	
559,000	524,000	55,000	»	524,742 76	508,128 79	
AUGMENTATION . fr.		55,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	53	2,400 »	79,200 »
		—	12	2,000 »	38,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	151	2,100 »	317,100 »
		Curés de 2 ^e classe	37	1,800 »	66,600 »
		— —	26	1,600 »	41,600 »
		— —	36	1,400 »	50,400 »
		Desservants	837	1,400 »	1,171,800 »
		—	916	1,200 »	1,099,200 »
		—	1,337	1,000 »	1,337,000 »
		Chapelains	3	1,000 »	3,000 »
		—	49	900 »	44,100 »
		—	109	800 »	87,200 »
		Vicaires	10	1,000 »	10,000 »
		—	1,005	900 »	904,500 »
		—	1,176	800 »	940,800 »
		Places restant à créer en 1912.	»	»	11,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		— Places nouvelles à créer en 1913.	»	»	72,700 »
					6,159,000 »
		A déduire pour vacances de places	»	»	59,000 »
					6,100,000 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
A REPORTER. . . fr.					

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes pour l'exercice 1915.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
318,200	319,000	.	800	318,600	316,425 01	
6,160,600	6,030,000	50,000	.	6,017,000	5,991,808 24	
900,000	900,000	"	.	900,000	900,000 "	
7,318,200	7,269,000	50,000	800	7,255,600	7,208,253 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	5,951 20	3,951 20
		—	1	5,528 »	3,528 »
		—	1	3,400 »	3,400 »
		—	1	5,000 »	5,000 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	2	2,000 »	4,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chanteur	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	10,842 80
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	1	2,100 »	2,100 »
		— —	3	1,500 »	4,500 »
		— —	2	1,400 »	2,800 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	2,958 »
35	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
54	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,518,200	7,269,000	50,000	800	7,233,600	7,208,233 25	
104,000	94,000	10,000	.	94,000	91,272 24	
15,000	15,000	"	.	15,000	8,597 75	
31,000	28,200	2,800	.	28,200	25,792 .	
1,000	1,000	"	.	1,000	1,000 .	
10,000	10,000	"	.	10,000	8,517 64	
7,477,200	7,415,200	62,800	800	7,581,800	7,341,412 85	
AUGMENTATION . fr.		62,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO	LITTEA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																																
des	des																																																																																																																																																																																																	
articles.	dévelop- pements.																																																																																																																																																																																																	
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																																																																		
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																																																																		
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																																																																																																		
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)																																																																																																																																																																																																
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire; qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.																																																																																																																																																																																																
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																																																																
Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																																																																																																		
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)																																																																																																																																																																																																
<table><tr><th rowspan="2">PERSONNEL.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000</td><td>7,500</td><td>25,800</td></tr><tr><td>Directrice</td><td>1</td><td>1,200</td><td></td><td>1,200</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>2</td><td>5,000</td><td>4,500</td><td>9,900(*)</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>5</td><td>3,100</td><td>4,200</td><td>9,950</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau à titre personnel</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>5,100</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>5</td><td>2,600</td><td>3,550</td><td>15,400</td></tr><tr><td>Aumônier adjoint</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>5</td><td>2,400</td><td>2,800</td><td>15,800</td></tr><tr><td>Médecin adjoint</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>600</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>29</td><td>1,200</td><td>3,000</td><td>74,850</td></tr><tr><td>Agents comptables des deniers</td><td>5</td><td>2,800</td><td>5,900</td><td>19,355</td></tr><tr><td>— des matières</td><td>5</td><td>1,600</td><td>3,200</td><td>10,800</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>16</td><td>2,500</td><td>3,000</td><td>40,050</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>2</td><td>1,700</td><td>2,400</td><td>5,550</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>4</td><td>1,500</td><td>1,600</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Sœurs { supérieures.</td><td>5</td><td>1,200</td><td></td><td></td></tr><tr><td>{ institutrices</td><td>10</td><td>800</td><td></td><td>41,700</td></tr><tr><td>{ surveillantes</td><td>45</td><td>700</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>6</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>15,540</td></tr><tr><td>— principaux (Pour mémoire.)</td><td>»</td><td>1,850</td><td>2,500</td><td>»</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>158</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>255,275</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>3</td><td>1,700</td><td>3,000</td><td>5,875</td></tr><tr><td>Contremaîtres de 1^{re}, 2^e et 3^e catégorie</td><td>10</td><td>1,250</td><td>3,000</td><td>19,400</td></tr><tr><td>Professeur de coupe.</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>3,750</td></tr><tr><td>— (abonnement au chemin de fer).</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>700</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>750</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,525</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,650</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>15,550</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>600</td></tr><tr><td>Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>80,020</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>14,850</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>13,850</td></tr><tr><td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,070</td></tr><tr><td>Salaires des surveillants et contremaître à l'essai</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>8,080</td></tr></table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs	4	5,000	7,500	25,800	Directrice	1	1,200		1,200	Sous-directeurs	2	5,000	4,500	9,900(*)	Chefs de bureau	5	3,100	4,200	9,950	Sous-chef de bureau à titre personnel	1	»	»	5,100	Aumôniers catholiques	5	2,600	3,550	15,400	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200	Médecins	5	2,400	2,800	15,800	Médecin adjoint	1	»	»	600	Instituteurs	29	1,200	3,000	74,850	Agents comptables des deniers	5	2,800	5,900	19,355	— des matières	5	1,600	3,200	10,800	Commis de 1 ^{re} classe	16	2,500	3,000	40,050	— de 2 ^e classe	2	1,700	2,400	5,550	— de 3 ^e classe	4	1,500	1,600	5,200	Sœurs { supérieures.	5	1,200			{ institutrices	10	800		41,700	{ surveillantes	45	700			Surveillants en chef	6	2,200	2,800	15,540	— principaux (Pour mémoire.)	»	1,850	2,500	»	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	158	1,200	2,000	255,275	Chefs de culture	3	1,700	3,000	5,875	Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	10	1,250	3,000	19,400	Professeur de coupe.	1	»	»	3,750	— (abonnement au chemin de fer).	»	»	»	700	Maîtres de musique	»	»	»	750	Organistes, chantres, acolytes	»	»	»	1,525	Aumôniers protestants et israélites.	»	»	»	1,650	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	15,550	Frais de représentation	»	»	»	600	Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance	»	»	»	3,000	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	»	»	»	80,020	Augmentations éventuelles	»	»	»	14,850	Frais de route et de séjour	»	»	»	7,500	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.	»	»	»	13,850	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	»	2,070	Salaires des surveillants et contremaître à l'essai	»	»	»	8,080
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																																																													
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																																																															
Directeurs	4	5,000	7,500	25,800																																																																																																																																																																																														
Directrice	1	1,200		1,200																																																																																																																																																																																														
Sous-directeurs	2	5,000	4,500	9,900(*)																																																																																																																																																																																														
Chefs de bureau	5	3,100	4,200	9,950																																																																																																																																																																																														
Sous-chef de bureau à titre personnel	1	»	»	5,100																																																																																																																																																																																														
Aumôniers catholiques	5	2,600	3,550	15,400																																																																																																																																																																																														
Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200																																																																																																																																																																																														
Médecins	5	2,400	2,800	15,800																																																																																																																																																																																														
Médecin adjoint	1	»	»	600																																																																																																																																																																																														
Instituteurs	29	1,200	3,000	74,850																																																																																																																																																																																														
Agents comptables des deniers	5	2,800	5,900	19,355																																																																																																																																																																																														
— des matières	5	1,600	3,200	10,800																																																																																																																																																																																														
Commis de 1 ^{re} classe	16	2,500	3,000	40,050																																																																																																																																																																																														
— de 2 ^e classe	2	1,700	2,400	5,550																																																																																																																																																																																														
— de 3 ^e classe	4	1,500	1,600	5,200																																																																																																																																																																																														
Sœurs { supérieures.	5	1,200																																																																																																																																																																																																
{ institutrices	10	800		41,700																																																																																																																																																																																														
{ surveillantes	45	700																																																																																																																																																																																																
Surveillants en chef	6	2,200	2,800	15,540																																																																																																																																																																																														
— principaux (Pour mémoire.)	»	1,850	2,500	»																																																																																																																																																																																														
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	158	1,200	2,000	255,275																																																																																																																																																																																														
Chefs de culture	3	1,700	3,000	5,875																																																																																																																																																																																														
Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	10	1,250	3,000	19,400																																																																																																																																																																																														
Professeur de coupe.	1	»	»	3,750																																																																																																																																																																																														
— (abonnement au chemin de fer).	»	»	»	700																																																																																																																																																																																														
Maîtres de musique	»	»	»	750																																																																																																																																																																																														
Organistes, chantres, acolytes	»	»	»	1,525																																																																																																																																																																																														
Aumôniers protestants et israélites.	»	»	»	1,650																																																																																																																																																																																														
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	15,550																																																																																																																																																																																														
Frais de représentation	»	»	»	600																																																																																																																																																																																														
Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance	»	»	»	3,000																																																																																																																																																																																														
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	»	»	»	80,020																																																																																																																																																																																														
Augmentations éventuelles	»	»	»	14,850																																																																																																																																																																																														
Frais de route et de séjour	»	»	»	7,500																																																																																																																																																																																														
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.	»	»	»	13,850																																																																																																																																																																																														
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	»	2,070																																																																																																																																																																																														
Salaires des surveillants et contremaître à l'essai	»	»	»	8,080																																																																																																																																																																																														
À REPORTER. fr.																																																																																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	»	»	5,500,000	4,652,167 07	
200,000	200,000	»	»	150,000	150,000	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,194 90	
704,000	658,000	46,000	»	661,000	630,549 69	
4,419,000	4,373,000	46,000	»	4,526,000	5,427,711 68	

(1) Application de l'article 6 de l'arrêté royal du 18 juin 1912, fixant les traitements du personnel (augmentation du 1/5 du taux maximum).

BUDGET DE L'EXERCICE 1943.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES.																																																																													
		REPORT. . . . fr.																																																																													
39	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement																																																																													
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :																																																																													
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. —																																																																													
		Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr. 108,000 »																																																																													
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. . . . 222,000 »																																																																													
	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État. (<i>Pour mémoire.</i>) . . .																																																																													
41	»	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées																																																																													
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																																													
		CHAPITRE IX.																																																																													
		PRISONS.																																																																													
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation																																																																													
44	»	Salaires des détenus																																																																													
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .																																																																													
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés																																																																													
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :																																																																													
		Personnel.																																																																													
		<table><tr><th rowspan="2">DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Secrétaires des commissions administratives</td><td>3</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>9,400 (*)</td></tr><tr><td>Secrétaire de la commission centrale d'examen . . .</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>3,250</td><td>7,000</td><td>140,800 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>9</td><td>3,250</td><td>5,000</td><td>59,200 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,800</td><td>54,700 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>13,900 (*)</td></tr><tr><td>— protestants et israélites.</td><td>36</td><td>240</td><td>500</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>24</td><td>700</td><td>2,800</td><td>44,200 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>6</td><td>1,000</td><td>2,200</td><td>11,400 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>2,500</td><td>4,000</td><td>10,500 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>17</td><td>1,800</td><td>2,800</td><td>43,000 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>8,200 »</td></tr><tr><td>Commis-chefs</td><td>7</td><td>3,200</td><td>3,500</td><td>23,600 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	Minimum.	Maximum.	Secrétaires des commissions administratives	3	2,000	3,000	9,400 (*)	Secrétaire de la commission centrale d'examen . . .	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	3,250	7,000	140,800 »	— adjoints	9	3,250	5,000	59,200 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	54,700 »	— adjoints.	6	1,800	2,200	13,900 (*)	— protestants et israélites.	36	240	500	10,000 »	Médecins	24	700	2,800	44,200 »	— adjoints	6	1,000	2,200	11,400 »	— aliénistes	2	2,000	3,000	4,000 »	Pharmaciens	5	2,500	4,000	10,500 »	Instituteurs	17	1,800	2,800	43,000 »	— adjoints	4	1,800	2,200	8,200 »	Commis-chefs	7	3,200	3,500	23,600 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.			TOTAL des traitements.																																																																										
		Minimum.	Maximum.																																																																												
Secrétaires des commissions administratives	3	2,000	3,000	9,400 (*)																																																																											
Secrétaire de la commission centrale d'examen . . .	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																											
Directeurs	29	3,250	7,000	140,800 »																																																																											
— adjoints	9	3,250	5,000	59,200 »																																																																											
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	54,700 »																																																																											
— adjoints.	6	1,800	2,200	13,900 (*)																																																																											
— protestants et israélites.	36	240	500	10,000 »																																																																											
Médecins	24	700	2,800	44,200 »																																																																											
— adjoints	6	1,000	2,200	11,400 »																																																																											
— aliénistes	2	2,000	3,000	4,000 »																																																																											
Pharmaciens	5	2,500	4,000	10,500 »																																																																											
Instituteurs	17	1,800	2,800	43,000 »																																																																											
— adjoints	4	1,800	2,200	8,200 »																																																																											
Commis-chefs	7	3,200	3,500	23,600 »																																																																											
		A REPORTER. . . . fr.																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,419,000	4,373,000	46,000	»	4,326,000	5,427,711 66	
650,000	900,000	»	250,000	900,000	879,332 18	
330,000	300,003	»	»	330,000	357,825 64	
»	70,000	»	70,000	70,000	52,000 »	
600,000	»	600,000	»	»	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,635 96	
6,004,000	5,678,000	646,000	520,000	5,651,000	6,702,505 44	
AUGMENTATION. . fr.		526,000				
1,300,000	1,240,000	60,000	»	1,273,000	1,178,549 60	
215,000	215,000	»	»	225,500	214,177 25	
40,000	40,000	»	»	44,900	40,858 43	
20,000	20,000	»	»	24,600	27,395 67	
1,375,000	1,515,000	60,000	»	1,567,800	1,400,900 05	

(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		Personnel (suite).			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	6	3,000	3,500	23,000 »
	Commis de 1 ^{re} classe.	18	2,700	3,000	51,600 »
	— de 2 ^e —	26	2,000	2,500	63,700 (*)
	— de 2 ^e — (comptables).	30	1,700	2,000	61,900 (*)
	— de 3 ^e —	17	1,400	1,600	25,800 »
	Magasiniers.	6	1,700	2,000	12,100 (*)
	Commis-surnuméraires	11	500	600	3,900 »
	Surveillantes religieuses.	87	800	800	70,400 (**)
	— laïques	8	1,000	1,000	5,000 »
	Surveillants de travaux	12	1,800	2,500	29,200 »
	Chefs-surveillants.	18	2,000	2,600	43,000 »
	Surveillants principaux	21	1,850	1,850	38,850 »
	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	476	1,500	1,700	773,500 »
	Aides-surveillants (école)	21	1,100	1,100	25,100 »
	Commissionnaires et barbiers	3	800	1,200	6,100 (*)
	Maitres de musique et de gymnastique	2	600	600	1,200 »
	Organistes. — Chantres. — Acolytes	68	60	400	10,700 »
	Chevrons aux surveillants (870)	»	30	500	43,500 »
	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.).	»	»	»	8,000 »
	Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	»	19,250 »
	Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	»	20,000 »
	Création de places : deux surveillants à la prison centrale de Louvain et un surveillant à Audenarde.	3	»	»	4,500 »
	Un instituteur adjoint à Saint-Gilles	1	»	»	1,800 »
	Un médecin adjoint dans les prisons de Bruxelles.	1	»	»	2,000 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication, par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance » et de l'« Exposé de la protection de l'enfance » pour l'Exposition internationale de Gand.			
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,575,000	1,515,000	60,000	»	1,567,800 »	1,460,960 95	
1,756,000	1,727,000	29,000	»	1,640,540 »	1,599,097 47	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
57,000	56,000	1,000	»	30,200 »	29,383 33	
27,000	24,000	3,000	»	26,400 »	24,384 54	
500,000	55,000	245,000	»	55,000 »	45,000 »	
275,000	175,000	100,000	»	199,700 »	167,565 67	
5,970,000	5,832,000	438,000	»	5,519,440 »	5,326,591 96	(**) Y compris une somme de 800 francs accordée à titre d'indemnité pour l'acquittement de la contribution personnelle.
AUGMENTATION . . fr.		438,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand livre, relatifs à l'exercice 1913 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1913 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 12,000 »
	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 7,000 »
57	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	62,365 95	70,574 26	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	21,246 96	
18,000	16,000	2,000	»	16,000 »	20,613 61	
30,000	50,000	»	»	50,000 »	29,865 »	
51,000	51,000	»	»	51,000 »	50,179 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	6,895 »	
169,000	167,000	2,000	»	169,365 95	179,173 85	
AUGMENTATION. . fr.		2,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Auldenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement
61	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains . . .
62	»	Église de Notre-Dame, à Lacken. — Parachèvement
65	»	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église
64	»	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église
65	»	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort . .
66	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.
67	»	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissements. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai . . .
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (<i>Pour mémoire.</i>)
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrain. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (<i>Pour mémoire.</i>)
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Mons. — Transformation des locaux. (<i>Pour mémoire.</i>)
»	»	Subside à l'Institut international de droit pénal. (<i>Pour mémoire.</i>)
68	»	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux
»	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameublement d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes. (<i>Pour mémoire.</i>)
69	»	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.
70	»	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Travaux de construction.
»	»	Tables décennales de l'état civil. (<i>Pour mémoire.</i>)
71	»	Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'une annexe au Palais de Justice destinée à la justice militaire, aux justices de paix et au conseil de prud'hommes.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
17,000	17,000	»	»	17,000	16,989 43	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,989 45	
100,000	400,000	»	500,000	417,000	299,081 85	
170,000	170,000	»	»	209,000	387,169 71	
400,000	268,000	132,000	»	160,000	298,219 39	
200,000	235,000	»	55,000	210,000	600,000 »	
20,000	56,000	»	46,000	50,000	12,810 10	
100,000	50,000	50,000	»	50,000	110,000 »	
100,000	200,000	»	100,000	200,000	167,520 47	
200,000	200,000	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	42,992 »	
»	»	»	»	200,000	»	
»	»	»	»	25,000	»	
»	»	»	»	»	4,500 »	
10,000	25,000	»	45,000	25,000	»	
»	»	»	»	500,000	950,000 »	
63,535	60,000	5,535	»	60,000	»	
150,000	50,000	100,000	»	»	»	
»	»	»	»	120,000	»	
250,000	»	250,000	»	»	»	
1,765,333	1,692,000	555,333	464,000	2,506,000	2,872,205 52	
AUGMENTATION fr.		71,555				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
des																											
articles.																											
Récapitulation PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. <table> <tr> <td>I.</td><td>Administration centrale.</td></tr> <tr> <td>II.</td><td>Ordre judiciaire</td></tr> <tr> <td>III.</td><td>Justice militaire</td></tr> <tr> <td>IV.</td><td>Frais de justice</td></tr> <tr> <td>V.</td><td>Palais de justice</td></tr> <tr> <td>VI.</td><td>Publications officielles. — Commissions et jurys.</td></tr> <tr> <td>VII.</td><td>Cultes</td></tr> <tr> <td>VIII.</td><td>Bienfaisance</td></tr> <tr> <td>IX.</td><td>Prisons</td></tr> <tr> <td>X.</td><td>Frais de police</td></tr> <tr> <td>XI.</td><td>Traitements de disponibilité, pensions et secours</td></tr> <tr> <td>XII.</td><td>Dépenses diverses et dépenses imprévues.</td></tr> </table> DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. <table> <tr> <td>XIII.</td><td>Services divers</td></tr> </table> ENSEMBLE. fr.		I.	Administration centrale.	II.	Ordre judiciaire	III.	Justice militaire	IV.	Frais de justice	V.	Palais de justice	VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.	VII.	Cultes	VIII.	Bienfaisance	IX.	Prisons	X.	Frais de police	XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours	XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.	XIII.	Services divers
I.	Administration centrale.																										
II.	Ordre judiciaire																										
III.	Justice militaire																										
IV.	Frais de justice																										
V.	Palais de justice																										
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.																										
VII.	Cultes																										
VIII.	Bienfaisance																										
IX.	Prisons																										
X.	Frais de police																										
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours																										
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.																										
XIII.	Services divers																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
946,000 »	896,000 »	50,000 »	»	816,611 62	807,618 95	
8,241,200 »	7,999,200 »	242,000 »	»	7,752,600 »	7,654,249 02	
160,000 »	160,000 »	»	»	159,000 »	157,078 06	
2,416,000 »	2,416,000 »	»	»	2,416,000 »	2,799,857 95	
80,000 »	80,000 »	»	»	80,000 »	79,845 14	
559,000 »	524,000 »	35,000 »	»	524,742 76	508,128 79	
7,477,200 »	7,415,200 »	62,000 »	»	7,581,800 »	7,341,412 85	
6,004,000 »	5,678,000 »	326,000 »	»	5,651,000 »	6,702,503 44	
3,970,000 »	3,532,000 »	438,000 »	»	3,519,440 »	3,326,591 96	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
169,000 »	167,000 »	2,000 »	»	169,363 95	179,175 85	
17,000 »	17,000 »	»	»	17,000 »	16,989 45	
1,765,335 »	1,692,000 »	71,333 »	»	2,506,000 »	2,872 293 52	
31,862,735 »	30,636,400 »	1,226,335 »	»	31,033,558 53	32,505,522 92	
AUGMENTATION . . . fr.		1,226,335 »				